



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



CONTRATS AIDÉS CAE / CUI

...un pas de plus vers l'exclusion

Interpellée par des Maires et des responsables associatifs, j'ai interrogé le Ministre de l'Emploi sur le désengagement de l'Etat du financement des contrats aidés CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et CUI (Contrat Unique d'Insertion). Cette décision touche de plein fouet les structures solidaires ayant recours à ces formes d'emploi, à savoir principalement : le secteur associatif et public non marchand constitué d'associations, d'entreprises d'insertion, d'établissements scolaires (contrats AVS EVS) et hospitaliers, sans oublier les collectivités territoriales. Mais ce sont surtout les contractuels, au statut déjà précaire, qui vont être replongés dans l'exclusion ou le chômage.

Ainsi, dans le département de la Haute-Garonne, tous les contrats CAE, CUI sont ramenés à 6 mois non renouvelables, au lieu des 2 ans possibles auparavant. Ils sont de surcroît limités à 20h par semaine au lieu de 30h à 35 h. Le taux de prise en charge par l'Etat baisse à 80% au lieu de 90%. ●

ÉDITORIAL

Nous sommes tristement coutumiers du fait : l'Etat ne cesse de se désengager et de transférer à nos collectivités des compétences, sans les compensations financières correspondantes. Les exemples sont nombreux dans notre département : LGV Toulouse – Bordeaux, reconversion du site de Francazal, baisse du taux de prise en charge des contrats aidés CAE / CUI ...

Les Conseils Généraux et Régionaux continuent à porter à bout de bras les projets de la Haute Garonne, grâce à la politique des majorités de Gauche des deux assemblées. C'est ainsi que lors de la rentrée scolaire, de nombreux établissements ont été inaugurés, un projet de collège à été présenté aux habitants de la ville de Saint Jory, il devrait ouvrir ses portes en 2012.

De même, avec OrdiLib', le Conseil Régional propose, depuis le mois de septembre, des ordinateurs portables aux jeunes lycéens, une action exemplaire sans autre équivalent en France.

Nos élus s'attachent à répartir équitablement les ressources du territoire, malgré des budgets toujours plus difficiles à maintenir en équilibre. L'Etat, lui-même sans cesse en déficit, alourdi les charges de nos collectivités et impose, par la loi, le vote d'un budget en équilibre. Combien de temps cette situation sera-t-elle tenable ? La volonté de résistance de nos élus de Gauche est forte et nous devons l'encourager et la saluer.

Françoise Laborde

LE CHIFFRE : 575€

Pour un contractuel en CAE ou CUI, à 35h par semaine, rémunéré au Smic 1 055€ nets mensuels, les associations doivent aujourd'hui participer à hauteur de 575€ par mois, contre 245€ avant l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2010, soit un différentiel de 330€.

RETRAITES, VIOLENCES, PARITE : RECONNAITRE UNE REALITE LONGTEMPS OCCULTEE

Chargée d'informer le Sénat de la politique suivie par le gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, la DDDF assure le suivi de l'application des lois dans ce domaine. Elle peut également être saisie sur un projet ou une proposition de loi. Les trente-six membres de la délégation sont désignés, après chaque renouvellement partiel du Sénat, de manière à assurer une représentation proportionnelle des groupes parlementaires et une représentation équilibrée des hommes et des femmes et des commissions permanentes.

RETRAITES

La DDDF a remis, en novembre 2009, un rapport d'information sur **la retraite des mères de famille**.

A l'heure où nous préparons cette lettre d'information, le projet de réforme du système de retraites est en lecture au Sénat. Voici quelques unes des dispositions que j'ai déposées sous forme d'amendements contre ce texte injuste qui accentue les inégalités :

- prise en compte des années d'apprentissage et d'étude,
- précision des critères de pénibilité,
- maintien d'un minimum retraite,
- Compensation des inégalités homme/femme.

VIOLENCES

En mai 2010, j'ai été nommée rapporteure à l'occasion de l'examen des propositions de loi n°340 et 118 de M. Roland COURTEAU, Sénateur de l'Aude, relatives aux **violences au sein des couples** et aux

Depuis 2008, je suis
Vice-Présidente de la DDDF
du Sénat, **Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes.**

incidences de ces dernières sur les enfants. Les conclusions de ce travail d'audition et de réflexion ont permis de dresser plusieurs recommandations au nom de la DDDF :

■ **Mieux prendre en compte la souffrance des enfants** témoins de violences conjugales et d'atteintes à la dignité du parent agressé.

■ **Faciliter l'accès à l'emploi des victimes**, l'emploi étant le seul remède contre la désocialisation et l'insolvabilité qui limite l'accès au logement.

■ Rappeler aux victimes que le droit pénal en vigueur permet d'aboutir à des **solutions énergiques, à condition de porter plainte.**

■ Tirer les conséquences législatives d'une réalité sociologique : **la violence psychologique précède et accompagne presque toujours les violences physiques.**

■ Améliorer la prévention par des **actions de sensibilisation et de formation de tous les personnels** susceptibles de venir en aide aux victimes.

■ **Apprendre aux élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, les exigences de la vie en groupe, ou en famille et le respect des autres.**



Il est important de noter que cette loi reconnaît le délit de **violence psychologique habituelle au sein des couples** et instaure une **ordonnance de protection des victimes**. Promulguée le 9 juillet 2010, elle a été adoptée à **l'unanimité** des deux assemblées.

PARITE

Le thème de travail pour 2009/2010 portait sur **la réforme du mode de scrutin aux élections territoriales et ses conséquences sur la parité**. Un rapport d'information de Michèle André, Sénatrice du Puy-de-Dôme, fait au nom de la DDDF, intitulé **«Il faut sauver la Parité !»** a été publié en juin 2010.

Dans le texte de la réforme des collectivités, tout

comme la DDDF, je déplore la réintroduction du scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection des conseillers territoriaux.

Ce mode de scrutin est, par nature, défavorable à la parité. Il va à l'encontre de l'objectif constitutionnel inscrit à l'article premier de notre loi fondamentale suivant lequel *«la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives»*.

NOS RENCONTRES

8 mars 2010



A l'occasion du centenaire de la Journée Internationale des Droits de la Femme j'ai organisé, conjointe-

ment avec la Fédération Régionale des Associations de Salariés Agricoles (FRASAVPA) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, une journée sur le thème **«Femmes, actives, citoyennes : égalité des droits, égalité des chances»** au Lycée Agricole d'Ondes.

23 mars 2010

Le **Club International des Femmes Entrepreneurs** m'a invitée à participer à un débat dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur le thème des discriminations. Créé en septembre 2004, le C.I.F.E. est une association qui agit en faveur de

l'entrepreneuriat au féminin.

Informations :
www.club-cife.org



A NOTER DANS VOS AGENDAS

20 novembre 2010

L' Association «Femmes Radicales» organise une journée de formation, avec le concours de l'Association Laïcité et République, sur le thème : **«Grand vieillissement et dignité humaine : quelles dispositions législatives pour y remédier ?»**. J'aurai le plaisir d'accueillir les participants à cette journée de formation au Sénat.

Informations :

Association Laïcité et République (organisme agréé au titre de la formation des élu(e)s) :

Yves BERTRAND – 06 75 60 76 70
laiciteterrepublique@club-internet.fr

10 décembre 2010

J' accueillerai au Sénat l'association Egale qui organise un colloque sur : **«L'Ecole de**

la République pour l'égalité et la laïcité» - www.egale.eu

Voici quelques extraits de mon intervention dans le débat contre les discriminations :

*«L'histoire de notre pays est ainsi faite que les vagues successives de migrations ont enrichi chacune à leur tour le corps de la nation. **La France est la deuxième terre d'accueil de migrants dans le monde.** [...] Notre pays, divers dans son corps social, demeure **monolithique pour ce qui relève des leviers du pouvoir politique ou économique.** Cela doit changer ! Quel espoir la République peut-elle offrir aux filles et fils d'immigrés lorsqu'ils subissent dans leur vie quotidienne la lèpre des discriminations ?*

*[...] Depuis 2002, tous les plans de lutte contre les discriminations ont **englouti des dizaines de millions d'euros pour des résultats peu probants.** ... L'école, creuset de la diversité sociale par excellence, doit jouer le rôle de vecteur d'ascension sociale. Elle n'y parvient plus. ... **Elle souffre des coupes budgétaires et réductions d'effectifs** imposées par votre gouvernement au nom de la «R.G.P.P.». [...] Fiers de **leur tradition humaniste, attentifs au respect des valeurs fondamentales de la République**, les sénateurs du groupe du RDSE condamneront toujours avec force toutes les formes de discrimination et se mobiliseront pour faire reculer ce fléau.»*
Intégralité sur mon site internet.

Conditions de révision de la liste des pays d'origine sûrs par l'OFPRA

Posée au Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, cette question écrite porte sur les conditions dans lesquelles l'OFPRA, *Office français de protection des réfugiés et apatrides*, révisé la liste des pays d'origine sûrs. En effet, une polémique soulevée récemment, suite à une décision du Conseil d'administration de cet organisme, donne matière à s'interroger sur l'indépendance et la transparence des décisions prises par cet organisme. Or, l'inscription d'un État sur la liste des pays d'origine sûrs a des conséquences graves, à caractère humanitaire, pour les demandeurs d'asile. Elle divise par six le temps d'examen de ladite demande, prive les personnes de l'accès à un centre d'accueil ou à une aide financière et les expose, en cas de refus, à être éloignées dans leur pays. Il est donc devenu urgent d'encadrer plus strictement, par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, la procédure d'inscription d'un État sur la liste des pays d'origine sûrs.

C'est pourquoi, afin de mettre un terme à toute contestation et de rendre leur légitimité aux décisions prises par l'OFPRA, j'ai demandé au Ministre de mettre en place, dans les meilleurs délais, une procédure écrite et publique de révision de la liste des pays d'origine sûrs ainsi qu'un suivi permanent et vigilant de la situation des droits de l'Homme dans les pays d'origine. Ces mesures à elles seules permettraient de garantir, à l'avenir, la légitimité des décisions de l'OFPRA en la matière.

Réponse du Ministère de l'Immigration à consulter sur mon site internet : rubrique Questions au Gouvernement.

Conséquences de la RGPP sur le service public de l'Éducation.

J'ai attiré l'attention du Ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la révision générale des politiques publiques (R.G.P.P.) sur le service public de l'éducation. La récente publication d'une note interne du ministère de l'éducation nationale planifiant, notamment, la mise en oeuvre du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, démontre que les pré-

conisations faites par le ministère aux inspecteurs d'académie reposent sur des critères uniquement comptables. Ce «schéma d'emploi» fait craindre une rapide détérioration sur le terrain des conditions d'enseignement. C'est pourquoi, je l'interroge sur les moyens que le ministère de l'éducation compte mettre en oeuvre pour «mobiliser les gisements d'efficience» alors que chacune des pistes énoncées dans ce document entérine une baisse de ces moyens, dans la pratique, et un recul de la qualité du service public de l'éducation, pourtant pilier de notre pacte républicain. Quel sera l'arbitrage du ministère en Haute-Garonne, entre les établissements situés en zone rurale et ceux situés en zones à forte croissance démographique ? Fermeture pour les uns et surcharge des classes pour les autres ? Je m'inquiète de l'absence de concertation avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les élus et demande de suspendre la mise en place des mesures énoncées dans lesdites circulaires.

Question toujours en attente de réponse du Ministère de l'éducation nationale.

LA RESERVE PARLEMENTAIRE ÇA SERT A QUOI ?

La réserve parlementaire, désormais appelée dotation d'actions parlementaires, était et reste encore, une procédure empreinte de mystère, pour ne pas dire d'opacité. Je tiens avec ces quelques lignes à vous informer des modalités de son attribution, en toute transparence, comme je m'y suis engagée.

Chaque sénateur dispose d'une somme attribuée par la Commission des Finances du Sénat, afin de soutenir des projets portés en priorité par des collectivités territoriales de son département (budget du Ministère de l'Intérieur). Dans ce cas, cette subvention exceptionnelle doit être allouée à des actions à venir et seulement pour des dépenses d'investissement. Elle peut également bénéficier aux associations.

La procédure et le calendrier budgétaire :

La dotation globale est attribuée au parlementaire en fin d'année civile par son groupe parlementaire. Le sénateur se fait l'intermédiaire des demandeurs auprès des ministères compétents : le Ministère de l'Intérieur pour les collectivités territoriales, les autres ministères pour les associations.

Dans les deux cas, c'est le sénateur qui transmet les dossiers aux ministères compétents.

Pour les collectivités locales, la transmission des dossiers se fait au Ministère de l'intérieur au plus tard le 15 septembre.

Pour les associations, la demande de transfert se fait en deux temps. Auprès de la Commission des Finances du Sénat

avant le vote des projets de loi de finances rectificatifs, dans un premier temps, puis une fois l'accord et le vote du budget acté, c'est le sénateur qui transmet le dossier CERFA auprès des ministères concernés.

Au sein du groupe parlementaire R.D.S.E., ce budget a été réparti de manière équitable entre les Sénateurs à hauteur de 80 000 euros, en 2009. Voici quelques exemples de l'utilisation de mon enveloppe :

- Association Voix croisées à Escalquens : organisation du festival annuel en octobre 2009
- Association Henri Guérin : faire vivre l'œuvre du maître-verrier aujourd'hui disparu. www.henri-guerin.com
- Commune de Cugnaux : co-financer la stèle érigée en hommage aux militaires de la base de Francal mort en service. (cf dernière page)

■ Commune de Balesta : transformation d'une grange, acquise par la Mairie, en maison des associations, inaugurée le 19 juin 2010 (notre photo), en présence de messieurs Patrick DOUCEDE, Conseiller Général du Canton de Montréjeau, Bertrand AUBAN, Sénateur et Conseiller Général du Canton de Saint-Béat et Alain MENNESSIER, Maire de la Commune.



RECHERCHE SUR LES CAUSES ENVIRONNEMENTALES DU CANCER

Interpellée par Alexandre MARCIEL, Président du Cercle radical de Toulouse Métropole et Adjoint au Maire à la ville de Toulouse (*photo*), j'ai posé une question écrite à Mme la Ministre de la Santé et des Sports, sur les recherches des causes environnementales du cancer.

Il est de notre responsabilité d'élus de placer ce sujet au cœur des débats avec les pouvoirs publics car c'est un des axes majeurs de la lutte contre le cancer.

La généralisation des nanotechnologies et, plus particulièrement, des nanoparticules, doit aussi nous conduire à nous interroger. C'est pourquoi, j'ai tenu à intervenir dans le débat au Sénat sur les nanotechnologies, dont les effets physiques et chimiques sont considérables. Les enjeux économiques sont importants mais les risques sanitaires et environnementaux sont méconnus.

(Vidéo de mon intervention disponible en ligne).

Entouré d'experts et de représentants du secteur de la santé, Alexandre MARCIEL effectue un important travail sur ce thème. Des conférences-débat sont prévues dont je vous communiquerai les dates.

Question écrite n° 12859

Elle porte sur l'utilisation des moyens consacrés à la recherche scientifique relative aux causes environnementales du cancer, dans le cadre du plan cancer 2. Ce dernier, annoncé par le Président de la République en novembre 2009, représente un budget de 750 millions d'euros, destinés à la lutte contre le cancer, première cause de mortalité par maladie, en France. Le chef de l'État avait alors qualifié d'inacceptables les inégalités tant sociales que géographiques constatées face à la maladie, dont les principales causes seraient la consommation de tabac et d'alcool. Le plan cancer 2 met en œuvre un volet prévention principalement consacré à ces deux fléaux ainsi qu'à la promotion d'une alimentation équilibrée et d'exercices physiques quotidiens. Or, le volet environnemental des causes de la maladie est absent du plan cancer 2. Alors qu'aujourd'hui certains médecins spécialisés en oncologie considèrent que **80 % des cancers ont une cause environnementale**, cet oubli est dramatique. Compte tenu de l'avancée des connaissances scientifiques et médicales, le principe de précau-

tion doit être appliqué en matière de contamination de l'eau, de l'air, des sols, de la nourriture, par des produits cancérogènes, comme par exemple l'usage de certains pesticides dans l'agriculture. Seule une volonté politique forte peut orienter et mobiliser les moyens nécessaires à la recherche scientifique, en vue d'identifier le rôle exact des polluants dans l'apparition des cancers.

La France doit rassembler les disciplines scientifiques complémentaires et intensifier son effort de recherche, comme c'est déjà le cas à l'étranger : carcinogénèse ; toxicologie in vivo, in vitro, in silico ; toxicologie génomique ; épidémiologie descriptive et analytique ; épidémiologie moléculaire ; biostatistiques ; biosurveillance ; etc. La mise en place de nouveaux outils est urgente et marquerait une prise de conscience nouvelle et de la volonté d'agir : création d'une chaire « Environnement / cancer », création d'un Institut de recherche sur les causes du cancer adossé à l'un des cancéropôles, promotion et développement de la chimie verte et plus largement des technologies vertes.

Pour toutes ces raisons, j'ai demandé, d'une part, **quel budget sera consacré à la recherche des causes environnementales** dans le cadre du plan cancer 2 et, d'autre part, **quand seront mises en place des passerelles clairement identifiées entre les différents cancéropôles français et le pôle national en toxicologie et écotoxicologie**, récemment créé.

Question toujours en attente de réponse.



Le 31 août 2010 l'histoire des aviateurs de Franczal s'est achevée, sous le commandement du Colonel Le Meur, 75 ans après que le Président Lebrun ait remis au colonel Escudier, le drapeau de ce qui allait devenir la première base aérienne de l'armée de l'air, la base aérienne 101.

Le 13 juillet 2010 était inauguré le square Lionel de Marmier, parrain de la BA 101 et figure légendaire de l'aviation militaire, mort pour la France en service commandé en 1945. Ce même jour était dévoilée la stèle de la base aérienne accueillie par la municipalité en mémoire des militaires, basés à Franczal, disparus en service.

La question de la reconversion du site se pose aujourd'hui. L'Etat, par l'intermédiaire de M. le Préfet, a engagé une démarche de concertation auprès des élus des communes impactées. L'étude d'un scénario dit «aéronautique» a été engagée¹. Il s'agit de maintenir une activité aéronautique pendant au moins deux ans, 2 à 3 000 emplois pourraient à



terme être créés sur le site. Le projet est complexe, porteur d'enjeux considérables. Certaines associations de riverains sont assez critiques et redoutent un développement du trafic aérien et la naissance d'un «second aéroport».

Pour l'heure, des entreprises, liées à l'aéronautique, viendront s'installer. Il est impératif d'éviter la mise en friche des quelques 300 hectares de la base après le départ des der-

niers militaires. En 2011, la gestion du site sera confiée à un opérateur désigné par l'Etat pour une durée de deux ans. La piste sera utilisée par les aéronefs de la Défense au profit de la 11^{ème} brigade parachutiste, l'aviation d'affaires, la Gendarmerie et Météo France qui eux conservent des bâtiments sur la base.

¹ Deux scénarios étaient proposés, l'autre dit «Urbain» proposait la vente par l'Etat des terrains à des promoteurs et l'urbanisation du site.

À VOS AGENDAS

- Projet de **Réforme du système des retraites**
- Projet de Loi de **Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)**
- Projet de **Loi de Finances pour 2011**
- Questions au Gouvernement
- Questions d'Actualité, ...



Mon agenda, interventions en séance, en commission, communiqués de presse, organisation de réunions thématiques, visites du Sénat, rencontre avec les élus en Haute-Garonne, conférences, dossiers économiques et sociaux du département, ... Retrouvez l'intégralité sur mon site internet :

www.francoiselaborde.fr



TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information